

CONSEIL MUNICIPAL **Compte-rendu presse**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCO, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE *procuration à Agnès VALERE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER* *procuration à Eric LALANDE à partir de la question n° 9, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT* *PROCURATION à Hervé de VANSSAY*
Excusée : **Anne-Marie SAINT**

Absent :

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Préambule :

Présentation du projet d'extension du bâtiment du Comité des festivals de la Manche. Sujet décalé modifiant l'ordre de présentation des sujets avec l'accord du Conseil Municipal en raison du retard des intervenants.

Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022

Adopté à l'unanimité par un vote à main levée.

Arrivée Monsieur Lionel LE BERRE.

Décisions administratives concernant les foires 2023

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Commission foire réunie le 11 janvier 2023.

1 – **Foire de printemps** : prévue le 7 mai 2023

La commission propose de l'organiser sur **une journée** avec ouverture de la fête foraine le samedi après-midi comme précédemment.

Son périmètre sera intégralement situé sur la partie du champ de foire entre la route de Coutances et la rue des rôtisseurs, en laissant la circulation ouverte route de Créances, route de Périers et vers le bourg.

La commission propose de la rebaptiser en **Foire Sainte Opportune** en référence à la Sainte patronne de Lessay et ancien nom de la commune afin de renforcer son identité.

Concernant les expositions, la commission propose d'organiser les pôles suivants :

- greffer à la foire une manifestation sportive ;
- une tente des producteurs locaux à une échelle beaucoup plus petite que celle organisée lors de la foire Sante Croix ;
- braderie de petit matériel agricole (tondeuse etc...) ;

- exposition de matériel agricole d'occasion et motoculture ;
- thématique caravaning et camping-cars ;
- maintenir le vide-grenier et communiquer davantage pour attirer exposants et visiteurs ;
- thématique du jardinage (Presqu'île en fleur à lieu le même week-end à Cherbourg).
- Faire venir des auteurs normands

Les tarifs des droits de place seront présentés au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les différentes pistes évoquées pour l'organisation des Foires Sainte Opportune ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité (21 voix pour) par un vote à main levée.

Arrivée de Monsieur Jacky VENGEONS.

2 – **Foire Sainte Croix**

L'augmentation des charges associée à une diminution des recettes en 2022 se traduisent par bilan financier légèrement positif pour la foire 2022. Considérant les perspectives d'évolution des charges il est primordial de trouver d'autres sources de financement pour pérenniser la foire. Il est proposé au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'instaurer un droit individuel d'entrée.

Une consultation de la population et des exposants à ce sujet apparait indispensable.

De même que pour la foire Sainte Opportune, plusieurs pistes d'animations et actions seront envisagées pour 2023 :

- Dans un des espaces clôturés l'organisation d'un village autour de la filière bois.
- Organisation d'un village des races locales avec l'appui de l'animateur de la Fédération des races de Normandie

Plusieurs autres axes d'amélioration vont être travaillés :

- Faciliter la mise en place de démarches plus respectueuses de l'environnement avec par exemple la gestion des déchets et le développement de l'usage des écocup conformément aux dispositions légales.
- Optimiser la gestion de l'accueil des camping-caristes

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les différentes pistes évoquées pour l'organisation de la foire Sainte Croix 2023 ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité (22 voix pour) par un vote à main levée.

Adhésion à FIBOIS

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Commission foire qui propose d'organiser un village Bois lors de la prochaine foire Sainte Croix. Ce village serait animé par le CPIE du Cotentin, le STEVE regroupé sous un même stand avec ECOBOIS, ADENE et INFIN'HAIE, un sculpteur, l'ONF ainsi que l'association FIBOIS Normandie si la Commune était adhérente.

Madame la Maire présente l'association FIBOIS Normandie établie à Louvigny (14) 2 bis Longue Vue des Astronomes, et expose l'intérêt de la Commune à adhérer à cette association.

L'association FIBOIS Normandie, anciennement Professions Bois, est l'interprofession de la filière forêt bois de Normandie. FIBOIS Normandie regroupe les entreprises de tous les secteurs liés au bois. Lieu de rencontre, d'échange et de partage des professionnels normands, elle a pour objet de **promouvoir, représenter, développer** la filière, mais également, d'accroître la présence, la compétitivité et la pérennité du secteur **en favorisant le développement de l'économie de la forêt et du bois** et en renforçant les liens entre les partenaires de la filière.

Le montant de l'adhésion s'élève à 150 € pour une ville de moins de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'adhésion de la Commune de LESSAY à l'Association FIBOIS Normandie ;
- charger Madame La Maire de régler chaque année la cotisation correspondante (150 € pour 2023) ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Présentation du projet d'extension du bâtiment du Comité des Festivals de la Manche.

Monsieur Thierry HULMER, Président de LITTORAL NORMAND et Monsieur Olivier PIBOUIN de la Chambre d'Agriculture présentent au Conseil Municipal l'esquisse du projet d'extension du bâtiment du Festival de l'Élevage.

Ce projet fait suite au constat que le bâtiment actuel ne permet plus d'accueillir les animaux dans de bonnes conditions de confort et le public en toute sécurité.

Il consiste à construire une extension du bâtiment jusqu'à 3 300 m² comprenant une partie destinée à l'exposition (animaux et stands) et un secteur de 520 m² consacré à la restauration. Les toits seraient équipés de panneaux photovoltaïques permettant la revente d'énergie.

En plus des concours de bovins et ovins le Comité des Festivals pourrait valoriser le bâtiment pour d'autres actions en lien avec l'activité agricole.

Le coût du projet est estimé entre 2 et 3 millions d'euros. Le plan de financement est en cours d'élaboration. La participation communale serait actée par la mise à disposition du terrain dans des conditions qui restent à définir.

Le Conseil Municipal charge la régisseuse des foires de chiffrer l'incidence financière de l'emprise du bâtiment sur les surfaces commercialisables.

L'ancrage du Festival de l'Élevage constituant un véritable enjeu pour le développement de la foire, le Conseil Municipal va suivre attentivement l'évolution de ce projet en veillant à ne pas perdre la maîtrise de l'évènement par un équipement surdimensionné.

Présentation de la politique culturelle communale

Dans un contexte de déclin commercial du bourg, Madame la Maire présente au Conseil Municipal la proposition de politique culturelle communale élaborée par la Commission Qualité de Vie réunie le 12 janvier 2023 dans l'objectif de renforcer l'attractivité du bourg historique.

La commission a souhaité dissocier les orientations culturelles selon qu'elles concernent les habitants ou le public extérieur.

Concernant les habitants la politique culturelle consisterait à mettre en place des animations qui devront être accessibles à tous, conviviales et permettre le renforcement du lien social.

Concernant les visiteurs, il s'agit plutôt de mettre en valeur le patrimoine, faire rayonner l'abbatiale, valoriser l'architecture de la reconstruction, promouvoir la découverte du patrimoine industriel, contribuer à proposer de la musique classique ou originale.

4 objectifs ont été identifiés :

- mieux utiliser la médiathèque ;
- élargir ses missions ;
- faire rayonner Lessay à l'extérieur ;
- attirer les initiatives de qualité.

Pour se faire mobiliser les trois agents en place de façon à valoriser leurs compétences respectives.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la proposition de politique culturelle telle que présentée ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Lotissement « Abbé Pasturel 1 » - Avenants aux lots n° 1 Terrassement voirie, assainissement EU EP et n° 2 réseaux souples

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

- le projet d'avenant n° 1 établi en augmentation de 2 353.50 € du marché de travaux du lot 1 VRD – terrassement assainissement EU EP attribué à l'entreprise LEHODEY TP portant ainsi le montant du marché à de 92 669.00 € à 95 022.50 € HT. Cet avenant correspond à la pose d'une bordure supplémentaire matérialisant un trottoir entre le lotissement et la route départementale.

- le projet d'avenant n° 1 établi en diminution du marché de travaux du lot 2 réseaux souples attribué à l'entreprise SARLEC dans le cadre de la viabilisation du lotissement Abbé Pasturel 1. Cet avenant fait suite au transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM 50 et de la délibération en date du 13 décembre 2022.

Le montant de l'avenant s'établit à 7 452.50 € HT et ramène le montant du marché de 19 665.50 € HT à 12 213.00 € HT.

La diminution représentant 38 % du marché de base, cet avenant a été présenté et validé par la Commission d'Appel d'Offres le 17 janvier 2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'avenant n° 1 d'un montant en augmentation de 2 353.50 € HT au marché de l'entreprise LEHODEY TP pour le lot 1 VRD – terrassement assainissement EU EP ;

- valider l'avenant n° 1 d'un montant en diminution de 7 452.50 € au marché de l'entreprise SA SARLEC pour lot 2 réseaux souples ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Lotissement « Le Ferrage » - Avenant au lot 2 réseaux souples

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 établi en diminution du marché de travaux du lot 2 réseaux souples attribué à l'entreprise SARLEC dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Abbé Pasturel 1 ».

Cet avenant fait suite au transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM 50 et de la délibération en date du 13 décembre 2022.

Le montant de l'avenant s'établi à 37 445.00 € HT et ramène le montant du marché de 73 422.00 € HT à 35 977.00 € HT.

La diminution représentant 51 % du marché de base, cet avenant a été présenté et validé par la Commission d'Appel d'Offres le 17 janvier 2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'avenant n° 1 au lot 2 réseaux souples d'un montant en diminution de 37 445.00 € HT ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Extension du réseau d'éclairage public lotissement « Le Ferrage » - Travaux complémentaires dévolus au SDEM 50

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur délibération en date du 13 décembre 2022 confiant au SDEM 50 la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « rue du Ferrage ».

Madame la Maire propose de retenir l'implantation de 9 bornes qui seront implantées le long du cheminement piéton entre la rue du Clos des Ajoncs et la rue du Ferrage.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 27 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, le montant de la participation de la collectivité est de 16 320 € HT portant à 38 490 € la totalité de la participation communale pour l'ensemble des travaux dévolus au SDEM50 (mats et bornes).

Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par un vote à main levée :

- décide la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « rue du Ferrage » comprenant la pose de 9 bornes ;
- demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le : 2^{ème} trimestre 2023 ;
- accepte une participation complémentaire de la commune de 16 320 € ;
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;

- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Etude hydro pédologique sur le marais - Adaptation du contenu de l'étude

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 11 juillet 2022 d'attribuer l'étude hydro pédologique du marais au cabinet ECO METRUM associé au Cabinet INSELBERG.

Les représentants de ces deux cabinets ont présenté les conclusions de leurs premiers relevés lors d'une réunion le 12 décembre 2022 en présence de représentants de l'Agence de l'eau, de la Communauté de Communes COCM, du SDEAU, du PNR Marais du Cotentin et du Bessin, du CPIE, de la Société de Pêche et des agriculteurs utilisateurs du marais.

Un affaissement du marais est déjà caractérisé.

Les analyses ont mis en évidence la présence d'eaux avec une conductivité électrique différente donc de provenance probablement différente. Des suspicions d'apports d'eau par des failles dans le socle sont émises.

Afin de vérifier cette hypothèse les deux représentants des bureaux d'études proposent d'utiliser les crédits initialement prévus pour des analyses de tourbe sur des analyses d'eau.

La prochaine phase de l'étude consiste à poser des piézomètres sur une période d'un an pour mesurer l'évolution des niveaux d'eau sur chacune des saisons.

Parallèlement aux observations de terrain, l'analyse bibliographique va être poursuivie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la proposition des bureaux d'études de transférer les crédits ouverts à hauteur de 4 600.00 € pour des analyses de tourbe sur des analyses d'eau ;
- préciser que les factures relatives à ces analyses seront réglées directement au laboratoire ;
- entériner l'option de pose des piézomètres proposée dans l'étude ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité

Travaux de rechapage de la terrasse de la toiture de la pépinière d'entreprises

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la toiture en terrasse du bâtiment de la pépinière d'entreprises n'est plus étanche et que de nombreuses infiltrations sont constatées dans les bureaux.

Afin de procéder aux réparations nécessaires deux devis établis par l'entreprise SMAC ASSISTANCE SERVICE - 3 ZA les Chèvres – 50470 TOLLEVAST sont présentés au Conseil Municipal :

- d'un montant de 12 098.40 € HT pour le côté Ouest du bâtiment ;
- d'un montant de 6 800.00 € HT pour l'autre côté.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les deux devis établis par l'entreprise SMAC ASSISTANCE SERVICE - Tollevast d'un montant respectif de 12 098.40 € HT et 6 800.00 € HT ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Départ de Monsieur Jonathan WAGNER qui donne procuration à Monsieur Eric Lalande.

Avis sur le projet d'installation d'équipements touristiques par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche en lien avec le sentier littoral

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté autorisant l'occupation temporaire du domaine public, afin d'y installer des équipements légers du sentier du littoral par la Communauté de Communes Côtes Ouest Centre Manche.

La commune de LESSAY est concernée par l'installation d'un passage d'homme d'une superficie d'un mètre carré.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les aménagements prévus et particulièrement d'installation d'un passage d'homme sur le territoire de la Commune de LESSAY ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Madame Stéphanie MAUBÉ et Monsieur Jacky VENGEONS quittent la salle

Attribution de deux parcelles de marais

Monsieur l'adjoint en charge des affaires agricoles rappelle au Conseil Municipal qu'il a mis en place un règlement de gestion du marais communal.

Lors de la dernière réunion information a été donnée du congé donné par un exploitant pour deux parcelles de marais, la parcelle dite le Grand Marais et le lot n °13.

Les candidatures de reprise de ces parcelles suivantes sont parvenues en mairie :

- SCEA de la SCIARDERIE – 38 route des Forêts – 50430 Lessay
- Madame Stéphanie MAUBE – 6 rue de la Sainte Croix – 50430 Lessay
- Earl LES JARDINS NEUFS – 38 route du Pont de l'Enfer – 50430 Lessay

Monsieur l'adjoint en charge des affaires agricoles précise que l'EARL les jardins neufs demande que le droit de passage pour accéder à sa parcelle soit matérialisé ou à échanger des parcelles.

Les candidatures sont examinées et notées au regard des critères énoncés dans le règlement du marais.

	SCEA DE LA SCIARDERIE	Mme Stéphanie MAUBÉ	EARL LES JARDINS NEUFS
être exploitant agricole professionnel à titre principal	OUI	OUI	OUI

avoir son siège social sur la commune	OUI	OUI	OUI
reprise globale d'une exploitation dont la location du marais fait partie	NON	OUI	NON
tendre vers l'équité entre les agriculteurs de la commune	7.62 ha de fauche parkings foire	0 ha	11 ha de Marais

Après discussion le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote à bulletin secret.

Madame Stéphanie MAUBÉ et Monsieur Jacky VENGEONS ayant quitté la salle avant l'exposé de la question, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour, un vote blanc et deux abstentions de :

- valider la candidature de Madame Stéphanie MAUBÉ pour l'attribution d'un bail de location pour la parcelle dite «Le grand Marais» et lot n° 13 ;
- autoriser l'adjoint en charge des affaires agricoles à signer toutes les pièces relatives à l'application de la présente décision.

Remboursement de droits de place Foire Sainte Croix 2022

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a validé plusieurs demandes de remboursement de droit de place à la foire Sainte Croix 2022 justifiées par l'une des diverses raisons suivantes :

- impossibilité de vendre des volailles suite à l'arrêté préfectoral interdisant la vente de volailles dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire ;
- raisons médicales sérieuses avec justificatif à l'appui ;
- emplacement réglé deux fois ;
- décès d'un parent ;

et présente une demande de remboursement supplémentaire motivée par l'une des situations retenues.

Après discussion le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer que les droits d'inscription ne sont pas non remboursables à l'exception d'un double paiement ;
- valider le remboursement suivants :
 - o Monsieur Yann BAUTES - Saint Germain sur Ay pour un montant de 500.00 € (raisons médicales sérieuses) ;
- autoriser Madame la Maire à procéder au remboursement des droits de places indiqués ci-dessus ;
- autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 du SIAEP des Sources du Pierrepontais

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Syndicat des Sources du Pierrepontais dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il doit également être présenté aux Conseil Municipaux des Communes adhérentes dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat SIAEP des Sources du Pierrepontais 2021.

Gratuité des droits de stationnement des camion outillage lors du marché du mardi matin

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'entreprise OUTILLAGE DE SAINT-ETIENNE sollicitant une réduction des droits de place pour les camions outillage au motif de la forte augmentation des charges.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du droit de place des camions outillage avait été fixé à 100 € par matinée de marché et que parallèlement les droits de place des autres commerçants fréquentant le marché du mardi matin avaient été annulés.

Considérant qu'il existe une activité de vente d'outillage qui subit les mêmes augmentations de charge sur le territoire communal le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

La séance est levée à 23 h 00 mn